

15<sup>EME</sup> SEANCE DU PREMIER TOUR DU CONCOURS DE LA CONFERENCE DU BARREAU DE  
PARIS

28 avril 2010

« *Peut-on payer sa dette ? – Punir, est-ce peine perdue ?* »

Rapport de M. Guillaume Pellegrin, 3<sup>ème</sup> Secrétaire

---

Au 7<sup>ème</sup> siècle de notre ère,  
tous les peuples du territoire qui n'était pas encore la France  
vivaient dans une joyeuse cacophonie  
de droit et de coutumes.

Les Wisigoths, les Burgonds,  
les francs saliens, les francs ripuaires,  
les Alamans et les Romains,  
tous ne juraient que par leurs lois respectives.

Systeme archaïque et confus,  
risque majeur pour les accusés  
en des temps de justice pénale pour le moins ... expéditive.

C'est pourquoi au début d'un procès,  
le juge demandait traditionnellement à l'accusé :

« *sous quelle loi vis-tu ?* »

La réponse, souvent inconnue, et rarement simple,

faisait déjà les délices  
des amateurs de procédure pénale,  
d'autant que la question était loin d'être anodine,  
et qu'un faux monnayeur, par exemple,  
pouvait s'inquiéter à juste titre en se demandant  
s'il serait simplement écartelé, comme le voulait la loi salique,  
ou bien bouilli et puis pendu, comme l'exigeait la coutume de Bretagne.

Et à l'époque déjà il était plus difficile pour certains que pour d'autres,  
de payer leur dette, dès lors que par exemple,  
un ressortissant Salien valait le double d'un Romain.

Car la loi salique résolvait de façon parfaitement inégalitaire certains des problèmes courants à l'époque, expliquant notamment que : « *Si un Romain a enchaîné un Franc, sans cause légitime, il sera condamné à payer 1.200 deniers. Si un Franc a enchaîné un Romain, sans cause légitime, il sera condamné à payer 600 deniers.* » Triste temps pour les Romains dont l'empire battait de l'aile.

Heureusement, aujourd'hui, les choses ont bien changé, et elle est loin l'époque où Pascal pouvait dire :

*« Plaisante justice qu'une rivière ou une montagne bornent ! Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au-delà ».*

Et la justice pénale française est désormais à l'image de la République dont elle est l'émanation,

C'est-à-dire bien évidemment unie, équitable, et soucieuse des droits de l'homme et du citoyen, quels que soient ces hommes, et ces citoyens.

Justice moderne, justice rêvée, héritière des Lumières, fille d'une longue histoire,  
dans laquelle

un texte clair et pertinent

est appliqué de façon souple mais opportune par des juges consciencieux

éclairés par les réquisitions humaines et mesurées du Parquet,  
et bien sûr éblouis par la vibrante plaidoirie d'un avocat  
talentueux mais désintéressé.

Justice idéale dans laquelle la peine retenue  
est toujours acceptée par le condamné repentant,  
accueillie avec bienveillance par l'opinion publique,  
saluée par une presse réservée et respectueuse,  
et bien évidemment soutenue sans faille  
par un gouvernement conscient de l'importance de l'indépendance de la Justice.

Dans cette justice là, la peine est utile.  
Cette sanction punit mais elle réhabilite,  
elle condamne mais elle protège,  
et elle permet au condamné, lentement, mais sûrement, de payer sa dette.

Malheureusement cette équation merveilleuse  
repose sur un équilibre fragile,  
et le nombre de ses paramètres en fait  
un château de cartes qu'un souffle suffit à écrouler.

Accusés, victimes, magistrats,  
avocats, journalistes et hommes politiques,  
opinion publique et échéances électorales,

Autant de rouages fragiles ; le mauvais fonctionnement d'un seul peut gripper la machine entière.

Et dans ces rouages, il y a ceux qui se détraquent, et il y a ceux qui cassent.

L'audience correctionnelle en est un bel exemple ;

venez pour quelques heures et vous verrez

craquer de toutes parts cette grosse machine

trop de fois rafistolée.

A qui la faute ?

Magistrats débordés,

fatigués d'appliquer une loi changeante,

abandonnés par leurs assesseurs qui admirent le plafond

ou soupirent discrètement en regardant leur montre ?

Procureurs inféodés,

qui prononcent sans conviction et du bout de lèvres

des réquisitions insensées de sévérité,

dictées par un pouvoir absurde

qui croit voir dans les faits divers du journal du matin,

les attentes et espoirs d'un mystérieux français moyen qu'il aspire tant à satisfaire ?

Ou peut-être ces avocats absents,

le regard dans le vide,

présents non par choix mais par nécessité,  
pressés d'en terminer et qui,  
convaincus de l'inutilité de leur plaidoirie,  
parviennent à en persuader également les rares qui les écoutent ?

Tous ceux-là contribuent au désordre, mais n'en payent pas le prix.

Les seuls que la machine casse, et puis rejette, ce sont ceux qui en risquaient le plus,  
et en attendaient tout autant : les condamnés.

Certes il y a ceux, peu nombreux, qui ne reviendront jamais ;

le premier rappel à l'ordre leur aura suffi.

Un tribunal magnanime leur a donné leur chance.

Pas vraiment punis, mais totalement coupables,

ils auront payé un prix inestimable :

ils auront perdu leur virginité judiciaire,

et redouteront toute leur vie de retourner à nouveau devant ceux qui ne pardonnent qu'une fois.

Et puis il y a tous les autres.

Ceux qui paieront sans fin,

Ce sont toujours les mêmes.

Ceux qui, venus la première fois, attendaient une lueur.

Ceux pour qui aurait suffi, une mère, un père, un toit ou un boulot.

Ils venaient être jugés, ils ont été punis.

Ils ont tendu la main pour se la faire frapper et ils avaient confiance,

Mais la machine déréglée leur a happé le bras ; ils n'en sortiront plus.

Et quand d'autres ont compris,  
ceux-là reviennent sans fin,  
5 fois, dix fois, 15 fois, et le parquet s'énerve,  
sont-ils stupides ou fous pour n'y comprendre rien,  
s'il ne payent pas leur dette faut-il frapper plus fort ?

Erreur fondamentale de ceux qui, de l'estrade,  
ne voient pas que le box, usé par la misère,  
est troué en son fond,  
et que les damnés de l'audience, Danaïdes en guenilles,  
ne combleront jamais cette dette qui les poursuit.

Ceux-là peuplent les prisons, mais sans faire les gros titres,  
La sanction glisse sur eux comme l'eau sur un canard,  
Sans aucun point d'accroche, ils n'ont déjà plus rien.

Pourtant à une époque ils ont été quelqu'un.  
Une histoire de la vie les a catapultés,  
Au-delà des montagnes qu'ils ne franchiront plus,  
Et comme la justice des francs, jugeant les Wisigoths,  
Le tribunal français les juge, sans les comprendre.

Il tape pour les réveiller, mais ils ne dormaient pas,  
Alors il tape à nouveau pour calmer leur colère, mais les énerve encore plus,  
et il tape encore pour les laisser KO, au sol et abrutis,

Avant que le lendemain, les voyant allongés, mais ne sachant plus pourquoi, un autre Tribunal tape à nouveau, pensant les réveiller, eux qui ne dormaient plus depuis maintenant longtemps.

Tous ces gens un peu à part, jamais prédestinés mais bien identifiables.

Eric Zemmour croit les connaître, il croit être audacieux et même iconoclaste, mais c'est en fait Coluche

Qui en dressait déjà la liste exhaustive il y a plus de vingt ans.

Elle n'a pas pris une ride, triste feuilleton d'audience,

Qui passe sous nos yeux chaque jour, toujours les mêmes.

Les fainéants, les crasseux, les drogués, les alcooliques, les pédés, les femmes, les parasites, les jeunes, les vieux, les artistes, les taulards, les gouines, les apprentis, les Noirs, les piétons, les Arabes, les Français, les chevelus, les fous, les travestis.

Une liste qui ressemble à ces audiences nocturnes,

basique, triste et vulgaire,

mais à l'image du monde.

Et puis parfois, rarement,

Une audience s'éternise et on est entre nous.

Il reste la greffière, l'huissier, le parquet, et puis les Juges et nous, et puis le prévenu.

Et l'on sent comme un souffle qui passe dans la salle.

Un repentir sincère, un engagement sérieux.

Une décision humaine, mesurée, et utile.

Le condamné dit « merci ! Vous ne le regretterez pas ! »

Le parquet baisse les yeux mais n'est pas mécontent.

La greffière en sourit, puis se reprend très vite,

Et le gendarme du fond s'essuie un peu les yeux.

La justice est passée, puis elle est repartie.

Apparition mystique, car comme disait Audiard,

la justice c'est comme la sainte vierge,

si on ne la voit pas de temps en temps,

c'est le doute qui s'installe.

Et l'on sort de la salle comme le paroissien sort de la messe,

Avec l'envie d'y croire, et les mains un peu froides.